

DELIBERATION n° 2026/06/01

COMMUNE DE LUGOS

Le cinq juin deux mille vingt-six à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LUGOS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'école en salle d'accueil périscolaire, sous la Présidence de Philip VERFAILLIE.

Date convocation  
01/06/2026

Nombre de conseillers  
En exercice : 15  
Présents : 14  
Votants : 15

**PRESENTS** : M. VERFAILLIE, Mme LAURIOUX, M. PEYROUTET, Mme DUFAURE-MARTIN M. BEN HASSEN, Mme PICQ, M. BRIAIS, Mme CABARDOS, M. CONTOIS, Mme VANDENBUSSCHE, Mme MESTOUR, M. CAZENABE, Mme GUY, M. BOUGRIER, M. MILHAROUX.

**ABSENTS** : Mme PICQ (pouvoir à Mme VANDENBUSSCHE).

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M. BRIAIS.

OBJET : Elections sénatoriales : désignation des délégués et des suppléants des conseillers municipaux

Vu le code électoral ;

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu l'instruction n° INTP2611651C du 6 mai 2026 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 11 mai 2026 indiquant le nombre de délégués et de suppléants à élire dans la commune ;

*a) Composition du bureau électoral*

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de Mme DUFAURE-MARTIN, MM PEYROUTET, BOUGRIER, MILHAROUX. La présidence du bureau est assurée par ses soins.

M. BEN HASSEN a été désigné en qualité de secrétaire.

*b) Élection des délégués*

Une liste a été déposée et enregistrée :

La liste A est composée par ;

M. VERFAILLIE Philip

Mme LAURIOUX Karen

M. MILHAROUX Nicolas

Mme Anne-Marie DUFAURE-MARTIN

M. PEYROUTET Laurent

Mme GUY Magali

510

M. le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales qui auront lieu le 27 septembre 2026. Après enregistrement de la liste A VERFAILLIE, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15

La liste A VERFAILLIE a obtenu 15 voix.

Ainsi, sont désignés, en qualité de délégués et suppléants dans le cadre des élections sénatoriales :

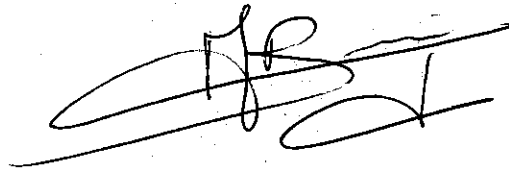
1. M. VERFAILLIE Philip
2. Mme LAURIOUX Karen
3. M. MILHAROUX Nicolas
4. Mme Anne-Marie DUFAURE-MARTIN
5. M. PEYROUTET Laurent
6. Mme GUY Magali

Fait et délibéré le 5 juin 2026  
Pour copie conforme,

Le Maire,  
Philip VERFAILLIE



Le secrétaire de séance,  
Alex BRIAIS



DELIBERATION n° 2026/06/02

COMMUNE DE LUGOS

Le cinq juin deux mille vingt-six à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LUGOS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'école en salle d'accueil périscolaire, sous la Présidence de Philip VERFAILLIE.

Date convocation  
01/06/2026

Nombre de conseillers  
En exercice : 15  
Présents : 14  
Votants : 15

**PRESENTS** : M. VERFAILLIE, Mme LAURIOUX, M. PEYROUTET, Mme DUFAURE-MARTIN M. BEN HASSEN, M. BRIAIS, Mme CABARDOS, M. CONTOIS, Mme VANDENBUSSCHE, Mme MESTOUR, M. CAZENABE, Mme GUY, M. BOUGRIER, M. MILHAROUX.

**ABSENTS** : Mme PICQ (pouvoir à Mme VANDENBUSSCHE).

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M. BRIAIS.

OBJET : Marché d'extension réhabilitation de la mairie : avenants lots 1 et 11

M. le Maire informe le Conseil municipal que dans le cadre des travaux de réhabilitation/extension des locaux de la mairie il a été décidé d'adapter certains ouvrages conduisant à modifier certaines prestations dans les marchés passés avec les entreprises.

Lot 1 : VRD

Travaux modificatifs liés à l'impossibilité de dépose/repose des pavés existants.

Lot 11 : Carrelage Faïence :

Travaux supplémentaires concernent la fourniture et la pose de deux siphons.

Il en résulte les avenants suivants :

LOT	Titulaire	Projet d'avenant (HT)	Total Marché (HT)
Lot 1 VRD	ROY	+ 3 531.45 € (+ 2,98 % du montant initial)	131 849 €
Lot 11 Carrelage Faïence	GREZIL	+ 322.88 € (+ 4,26 % du montant initial)	8 688.88 €

Vu la proposition du Maître d'œuvre,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve les projets d'avenant aux marchés de travaux passés pour les lots 1 et 11 détaillés ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 11/06/2026

Reçu en préfecture le 11/06/2026

Publié le

ID : 033-213302607-20260605-20260602-DE

510

- Autorise M. le Maire à signer lesdits avenants.

Fait et délibéré le 5 juin 2026  
Pour copie conforme,

Le Maire,  
Philip VERFAILLIE



Le secrétaire de séance,  
Alex BRIAIS



DELIBERATION n° 2026/06/03

COMMUNE DE LUGOS

Le cinq juin deux mille vingt-six à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LUGOS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'école en salle d'accueil périscolaire, sous la Présidence de Philip VERFAILLIE.

Date convocation  
01/06/2026

Nombre de conseillers  
En exercice : 15  
Présents : 14  
Votants : 15

**PRESENTS** : M. VERFAILLIE, Mme LAURIOUX, M. PEYROUTET, Mme DUFAURE-MARTIN M. BEN HASSEN, M. BRIAIS, Mme CABARDOS, M. CONTOIS, Mme VANDENBUSSCHE, Mme MESTOUR, M. CAZENABE, Mme GUY, M. BOUGRIER, M. MILHAROUX.

**ABSENTS** : Mme PICQ (pouvoir à Mme VANDENBUSSCHE).

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M. BRIAIS.

**OBJET** : Demande de subvention au Département : mise en place d'un feu récompense mobile.

Par délibération n°2026/04/02, le conseil municipal a sollicité l'aide financière du Département, au titre des amendes de police, pour la mise en place d'un feu récompense sur la RD 110, au lieu-dit La Gare.

Compte tenu du retour défavorable du Département pour l'implantation du feu sur la RD 110 dans le sens Sanguinet Lugos, et en concertation avec le responsable des Infrastructures de Mobilité du Bassin d'Arcachon, il est proposé d'acquérir un **feu récompense mobile**.

Le coût de l'investissement est identique.

Le plan de financement serait :

- Coût de l'investissement : 6 316 € HT
- Subvention du Département : 3006.42 € (40% et CDS 2026 : 1,19)
- Autofinancement : 3309.58 € HT

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

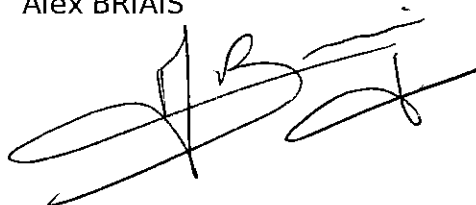
- approuve l'acquisition et l'installation d'un feu récompense mobile,
- sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental au taux maximal,
- autorise M. le Maire à engager toutes les démarches nécessaires.

Fait et délibéré le 5 juin 2026  
Pour copie conforme,

Le Maire,  
Philip VERFAILLIE



Le secrétaire de séance,  
Alex BRIAIS



DELIBERATION n° 2026/06/04

COMMUNE DE LUGOS

Le cinq juin deux mille vingt-six à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LUGOS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'école en salle d'accueil périscolaire, sous la Présidence de Philip VERFAILLIE.

Date convocation  
01/06/2026

Nombre de conseillers  
En exercice : 15  
Présents : 14  
Votants : 15

**PRESENTS** : M. VERFAILLIE, Mme LAURIOUX, M. PEYROUTET, Mme DUFAURE-MARTIN M. BEN HASSEN, M. BRIAIS, Mme CABARDOS, M. CONTOIS, Mme VANDENBUSSCHE, Mme MESTOUR, M. CAZENABE, Mme GUY, M. BOUGRIER, M. MILHAROUX.

**ABSENTS** : Mme PICQ (pouvoir à Mme VANDENBUSSCHE).

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M. BRIAIS.

OBJET : Loyer bail commercial 6 rue de la Mairie

M. le maire informe le conseil municipal de la signature de l'acte de vente à la commune du bien situé 6 rue de la Mairie, le 02 juin 2026.


L'acte prévoit le transfert du bail commercial en cours avec M. Mme DROUIN. Le loyer annuel hors charges et taxes s'élève à 3840 €. Le loyer mensuel s'élève à 320 €.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, :

- Approuve le montant du loyer,
- Autorise M. le maire à effectuer les démarches nécessaires au recouvrement des loyers.

Fait et délibéré le 5 juin 2026  
Pour copie conforme,

Le Maire,  
Philip VERFAILLIE



Le secrétaire de séance,  
Alex BRIAIS

